



SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

Avis d'Appel d'Offres

AGENCE NATIONALE DES SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES (ANSSP)

Objet : Conception et multiplication des boîtes à image au profit de l'ANSSP.

Référence SIGMAP : F_DSME-SIO_125487

AAO N°. 009/MS/ANSSP/DG/DSME-SIO/DAF/CCMP/PRMP/S-PRMP du 13/07/2026

Identification de la procédure : Appel d'Offres National Ouvert

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics version N°2 de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 03 juillet 2026.

BON A LANCER

2. L'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget un don du Pays-Bas, afin de financer ses activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la conception et la multiplication des boîtes à image au profit de l'ANSSP.

3. L'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour concevoir et multiplier des boîtes à image au profit de l'ANSSP. Le présent marché est constitué d'un lot unique. Ces fournitures sont à livrer dans les douze (12) départements du Bénin. Des variantes ne seront pas prises en considération dans le cadre du présent appel d'offres.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) ; Email : edgardossou5@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP), sis à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, 2ème étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, (Bureau de la PRMP), Cotonou-République du Bénin, tel : 01 92 25 25 92, tous les jours ouvrables de 8h00 – 12h 30 et de 14h00 – 17h30 (heures locales) (GMT+1).

6. Le délai d'exécution du marché est de **deux (02) mois** à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de démarrage.

7. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises :

➤ Capacités technique et expérience :

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprise régulièrement constituée, exerçant dans le domaine des travaux d'imprimerie, justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) et/ou les statuts, justifié au point 1 de l'Annexe A-3-1 ;
- Avoir effectivement exécuté en tant que fournisseur principal ou sous-traitant, *au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024 et 2023) ainsi que l'année 2026 en cours, au moins deux (02) marchés similaires relatifs aux travaux d'imprimerie sous différents formats de montant minimum égal à quarante-sept millions huit cent quatre-vingt-dix mille cent neuf (47 890 109) Francs CFA Hors Taxes chacun*, prouvées par la copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution ou la copie légalisée des procès-verbaux de réception, assortie des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin) , ou toutes autres personnes morales de droit privé dans les formes prescrites au point 3 de l'Annexe A-3-1. Les attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception ne sont pris en compte que s'ils sont accompagnés des marchés y relatifs.
- Disposer du matériel nécessaire conformes à ceux indiqués au **point 6 : Matériel, de la sous-section C. critères d'évaluation et de qualification.**

➤ Capacité financière :

BON A LANCER

- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2025, 2024 et 2023), un chiffre d'affaires moyen annuel des activités de services et/ou de fournitures de montant au moins égal à quatre-vingt-quinze millions sept cent quatre-vingt mille deux cent dix-sept (95 780 217) Francs CFA, justifié par les états financiers produits dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de quatre-vingt-quinze millions sept cent quatre-vingt mille deux cent dix-sept (95.780.217) Francs CFA, justifiés par l'attestation d'une banque ou une institution financière agréée au Bénin par le Ministère de l'Economie et des Finances dans les formes prescrites au point 2 de l'annexe A-3-2.

b) Pour les entreprises naissantes et celles n'ayant encore trois (03) années d'expériences :

➤ Capacités technique et expérience :

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprise régulièrement constituée, exerçant dans le domaine des travaux d'imprimerie, justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) et/ou les statuts, justifié au point 1 de l'Annexe A-3-1 ;
- Disposer d'un personnel d'encadrement, dont les profils, qualifications et expériences sont conformes à ceux indiqués **au point 5 à la sous-section C. Critères d'évaluation et de qualification;**
- Disposer du matériel nécessaire conformes à ceux indiqués au **point 6 : Matériel, de la sous-section C. critères d'évaluation et de qualification.**

BON A LANCER

➤ Capacité financière :

- Produire le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existence pour celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence produits dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- Disposer d'avoir liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de quatre-vingt-quinze millions sept cent quatre-vingt mille deux cent-dix-sept (95.780.217) Francs CFA, justifiés par l'attestation d'une banque ou une institution financière agréée au Bénin par le Ministère de l'Economie et des Finances dans les formes prescrites au point 2 de l'annexe A-3-2.
- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels couvrant la responsabilité civile professionnelle en cours de validité et indiquant l'objet du marché et de montant au moins égal à cent cinq millions trois cent cinquante-huit mille deux cent trente-neuf (105.358.239) Francs CFA.

NB : L'autorité contractante se réserve le droit de faire vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du ...**1.3...JUIL...2026**..... Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats

intéressés sur simple présentation de ces derniers au : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP)**, sis à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, 2ème étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, (Bureau de la PRMP), Cotonou-République du Bénin, tel : 01 92 25 25 92, tous les jours ouvrables de 8h00 – 12h 30 et de 14h00 – 17h30 (heure locale) (GMT+1).

Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement, acheminement à domicile par messagerie.

Ce dossier peut être téléchargé sur le site web (non applicable) ou être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

BON A LANCER

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi que des versions électroniques scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF (**confère le point IC 22.2(b) des Données Particulière de l'Appel d'Offres pour les modalités de présentation de l'offre**), le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP)**, sis à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, 2ème étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, (Bureau de la PRMP), Cotonou-République du Bénin, tel : 01 92 25 25 92, au plus tard le 05/08/2026 à 10 heures 00 minute (heure locale) (GMT+1). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

NB : Seuls les candidats ayant préalablement retiré le présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) auprès du Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP) peuvent régulièrement déposer leurs offres.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de conférence de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (ANSSP)**, sise à Akpakpa dans l'enceinte du Ministère de la Santé, Premier étage du bâtiment abritant les bureaux de l'ANSSP, le 05/08/2026 à 10 heures 30 minutes (heure locale) (GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de neuf cent cinquante-sept mille huit cent deux (**957.802**) **Francs CFA.**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres, appuyée de l'attestation d'identification du statut

de la MPME délivrée par l'ADPME (Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises).

BON A LANCER

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90)** jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Fait à Cotonou, le **17 3 JUL 2026**



Yelingnan Edgard DOSSOU
Personne Responsable des Marchés Publics